

Pour une Suisse compétitive.

Pour nos emplois!



12 février 2017

Réforme fiscale **Oui**

Une réforme dans l'intérêt de la Suisse

Pour une Suisse compétitive

Les cantons disposent aujourd'hui de régimes fiscaux privilégiés pour les entreprises actives à l'international. Mais ces derniers ne sont plus acceptés. Comme d'autres pays, la Suisse s'adapte. Elle s'est engagée à abolir ces régimes très attractifs.

Le défi consiste à faire en sorte que les entreprises concernées restent en Suisse. La 3e réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) rénove le système fiscal en préservant sa compétitivité.

Pour préserver les recettes fiscales et l'emploi

Actuellement, quelque 24'000 entreprises représentant environ 150'000 emplois disposent d'un régime spécial.

Avec la RIE III, ces régimes disparaîtront et toutes les entreprises seront mise sur pied d'égalité face au fisc.

Les PME seront les principales bénéficiaires de la RIE III. Leur facture fiscale sera en général inférieure à celle d'aujourd'hui. Les entreprises internationales paieront un peu plus, mais leur charge restera compétitive en comparaison avec d'autres pays.

Un compromis équilibré, pour une Suisse forte

La réforme tient compte de la situation des cantons. En conséquence, la Confédération les appuiera par une aide financière dans la mise en œuvre de leur réforme.

La RIE III est un compromis équilibré, fruit d'années d'efforts. Elle est soutenue par le Conseil fédéral, le Parlement, les cantons, les partis politiques de droite et de centre-droite ainsi que les organisations économiques et l'Union suisse des paysans. Des représentants de gauche défendent aussi ce projet décisif pour l'avenir de notre pays.

Pour des recettes fiscales sûres

Des régimes fiscaux à abolir

Aujourd'hui, les cantons appliquent un régime fiscal spécial à quelque 24'000 entreprises qui emploient plus de 150'000 personnes et qui sont principalement actives à l'étranger. Une partie d'entre elles appartiennent à des groupes étrangers, mais de nombreuses sociétés sont suisses. Si elles ne représentent que 7% de l'ensemble des entreprises, elles rapportent à la Confédération presque la moitié de l'impôt fédéral direct sur le bénéfice, soit près de 5 milliards de francs par an, et un milliard supplémentaire pour les cantons et les communes.

Ces régimes spéciaux ne sont toutefois plus admis au niveau international. La Suisse s'est engagée à les abolir. En cas de rejet de la réforme, les entreprises actives à l'étranger depuis la Suisse devraient s'attendre à des sanctions et à des doubles impositions. Leur présence dans notre pays serait remise en question, d'autant que d'autres pays se feraient un plaisir de les accueillir (Grande-Bretagne, Irlande, les États du Benelux, Hong Kong et Singapour). C'est précisément ce que la RIE III vise à éviter. Dans l'ensemble, ces entreprises paieront davantage d'impôts qu'aujourd'hui, mais la Suisse restera attractive.

Des milliards de recettes fiscales sont en jeu

En plus de l'impôt sur le bénéfice, les entreprises à vocation internationale génèrent des milliards de recettes fiscales: notamment en s'acquittant d'autres taxes (sur le capital, sur les gains immobiliers, TVA), de cotisations aux assurances sociales, et sous la forme d'impôts payés par leur personnel. Sans la réforme fiscale, ces revenus seraient eux aussi menacés. Pour les collectivités, l'impact pourrait être dramatique. Soit les citoyens et les PME devraient boucher les trous, soit l'Etat devrait réduire sensiblement ses prestations.

La position des référendaires est incompréhensible. Ils ont toujours milité pour l'abolition des privilèges fiscaux. Avec leur référendum, ils mettent en danger des centaines de milliers d'emplois et des milliards de recettes fiscales. D'éminentes personnalités de gauche sont aussi favorables à la réforme. Les opposants ne proposent aucune alternative réaliste, alors qu'un refus plongerait les entreprises dans l'incertitude et menacerait les caisses publiques et l'emploi.

Les cantons disent OUI

Les régimes fiscaux spéciaux sont surtout pratiqués par les cantons. Ceux-ci auront tout intérêt à continuer de proposer une fiscalité attractive aux entreprises, de manière à s'assurer à l'avenir un niveau maximal de recettes fiscales pour fournir des prestations de qualité à la population. La RIE III met à leur disposition les outils nécessaires pour y parvenir. En cas d'échec, les cantons n'auront ni les instruments fiscaux prévus, ni l'aide financière de la Confédération. L'incertitude sera totale et le risque de pertes fiscales massif. Les directeurs des finances des cantons soutiennent sans réserve la RIE III.

Fédéralisme préservé:

La RIE III permet à chaque canton de choisir les outils fiscaux les plus appropriés en fonction de sa structure économique et fiscale. C'est indispensable car un canton très industriel ne fait pas face aux mêmes défis qu'un canton orienté davantage services, ou à forte activité touristique ou agricole.

Soutien de la Confédération:

Les cantons recevront 1,1 milliard de francs chaque année pour adapter leur système fiscal et indemniser les communes. Ce montant ayant été intégré dans le budget fédéral, il ne provoquera pas de mesures d'économies supplémentaires.



Pascal Broulis
conseiller d'Etat (PLR/VD)

«Dans le canton de Vaud, le peuple s'est déjà prononcé sur la RIE III cantonale qu'il a acceptée par plus de 87% des voix.»

Pour une Suisse compétitive

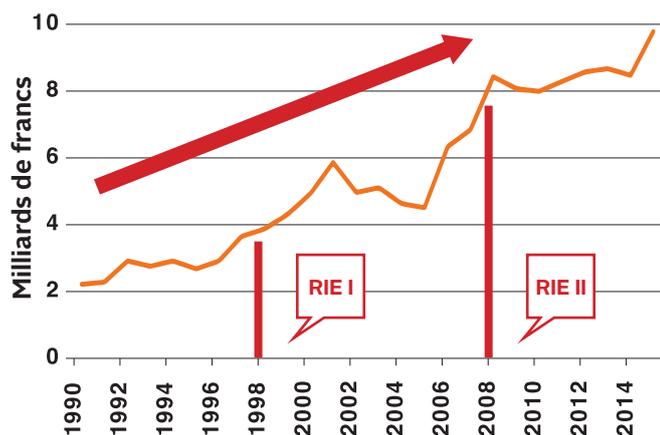
Les précédentes réformes fiscales ont profité à la population

A chaque réforme fiscale, certains dénoncent des pertes fiscales massives. Les faits leur donnent tort. Depuis 1990, les recettes de l'impôt fédéral sur le bénéfice des entreprises (IFD) ont plus que quadruplé. Et grâce à des conditions fiscales attractives, nos entreprises ont créé des dizaines de milliers d'emplois ces dernières décennies. Tout le monde en profite :

- Communes, cantons et Confédération disposent de recettes fiscales importantes pour financer les prestations à la population ;
- Nos concitoyens ont accès à des emplois leur offrant de bonnes perspectives ;
- Les PME réalisent une part importante de leurs affaires grâce aux sociétés internationales basées en Suisse ;
- Nos assurances sociales sont financées.

Pour que la Suisse continue à figurer parmi les pays les plus innovants et prospères, elle doit rester attractive au plan fiscal en comparaison internationale, aussi bien pour les grandes que pour les petites entreprises. C'est ce que permet la RIE III.

Forte hausse des impôts versés par les entreprises (impôt fédéral direct sur le bénéfice)



Source: administration fédérale des Finances

Les impôts payés par les entreprises à la Confédération ont plus que quadruplé depuis 1990. Les recettes s'élèvent désormais à quelque 10 milliards de francs par an.

La réforme fiscale favorise la compétitivité de toutes les entreprises

A l'avenir, les bénéfices réalisés à l'étranger par les entreprises internationales ne seront plus imposés de manière plus avantageuse que ceux réalisés en Suisse. Les cantons instaureront un taux unique d'imposition : toutes les entreprises, grandes ou petites, seront donc traitées sur un pied d'égalité. En règle générale, le nouveau taux d'imposition – fixé de manière autonome par chaque canton – sera inférieur au taux actuel. En conséquence, les entreprises internationales paieront plus d'impôts avec la réforme, mais leur niveau d'imposition restera compétitif en comparaison internationale. Quant aux entreprises locales, elles verront leur facture s'alléger et disposeront de plus de ressources pour investir et engager du personnel. Ainsi, la RIE III assurera un niveau d'imposition compétitif pour l'ensemble de l'économie.

La Suisse est en avance sur bien d'autres pays dans l'adaptation de la fiscalité des entreprises. En prenant les devants, nous assurons la compétitivité de notre place économique au plan mondial.

Le coût d'un échec est trop élevé, selon les directeurs cantonaux des finances

La RIE III est construite pour maintenir, voire augmenter, à terme les recettes fiscales. Si l'on renonce à certaines recettes dans un premier temps, le fait de renforcer l'attractivité de la place économique (afflux d'activités, incitations à investir) permettra de les compenser dans un second temps.

La suppression – inévitable – des statuts fiscaux exposerait les sociétés concernées à une hausse parfois massive d'impôts. Selon les directeurs cantonaux des finances, sans cette réforme, il est vraisemblable que ces entreprises transféreraient leurs activités, et donc les bénéfices qui en découlent à l'étranger. La Suisse risquerait donc non seulement de perdre de très importantes recettes fiscales, mais aussi des emplois. Les conséquences sur l'ensemble de l'économie seraient graves.

Plusieurs garde-fous ont en outre été prévus pour éviter que la combinaison de différentes mesures fiscales ne soit trop avantageuse. Par exemple, une limite a été fixée à l'ensemble des allègements. Ainsi, il n'y a pas de risque que les entreprises paient trop peu d'impôts. C'est un élément essentiel pour les cantons, qui soutiennent massivement la réforme.

Pour nos emplois et notre prospérité

La réforme est aussi décisive pour nos PME

La présence de sociétés au rayonnement international est indispensable à nos PME, qui leur fournissent des biens ou des services. De plus, grâce à la RIE III, nos PME bénéficieront elles aussi d'une imposition plus compétitive, en particulier dans les cantons qui abaisseront leur taux d'imposition, et introduiront des nouveaux instruments fiscaux visant à favoriser la recherche et développement. C'est pourquoi, les PME soutiennent la réforme.



Isabelle Harsch
CEO Henri Harsch HH SA

« Comme d'autres entreprises de taille moyenne, nous réalisons une partie importante de notre chiffre d'affaires avec des sociétés internationales. Notre entreprise soutient avec conviction la réforme fiscale. Il en va de son avenir et de nos emplois. »

Préserver nos emplois et booster notre innovation

La Suisse est une des économies les plus innovantes du monde. Or la moitié des dépenses privées de recherche et développement sont aujourd'hui réalisées par des entreprises qui ont un régime fiscal spécial. Pour que ces sociétés continuent d'investir dans notre pays et que d'autres activités innovantes s'y implantent, la réforme prévoit la possibilité de favoriser les revenus de brevets et de déduire plus généreusement les dépenses de recherche et développement. Ainsi, notre pays encouragera l'innovation et les emplois de demain.

Très large alliance

La réforme fiscale est le résultat d'un compromis adopté par la Confédération, les cantons, le Parlement et les milieux économiques. Tous les représentants de l'UDC, du PLR, du PDC, des Vert'libéraux et du PBD l'ont soutenue. Les cantons l'appuient ainsi que les organisations économiques et l'Union suisse des paysans.

« Tous les pays de l'OCDE, ainsi que l'Union européenne, sont en train de revoir leurs systèmes fiscaux pour se conformer aux nouveaux standards internationaux. La RIE III arrive au moment idéal: la Suisse est prête avec un bon projet qui garantira son attractivité future. »



Xavier Oberson
Professeur à l'Université de Genève

OUI à cette réforme équilibrée et indispensable

La RIE III

- garantit l'égalité de traitement fiscal entre PME et sociétés internationales. Elle empêche une détérioration massive de la fiscalité qui remettrait en cause la présence de sociétés actives internationalement.
- préserve l'emploi en Suisse. Les entreprises directement concernées par l'abolition des régimes fiscaux spéciaux emploient à elles seules 150'000 personnes. S'y ajoutent des milliers d'emplois qui en dépendent dans les PME.
- profite aussi aux PME.
- promeut la recherche et développement, un facteur clé de notre prospérité.
- préserve le fédéralisme en offrant aux cantons une marge de manoeuvre fiscale et financière pour mettre en place une stratégie adaptée à leur tissu économique; elle se focalise sur des mesures indispensables et équilibrées.
- prévoit un soutien financier de la Confédération aux cantons pour implémenter la réforme.